

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 12 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres présents** : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLION, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Lætítia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, M. Hervé LEQUIN

**Membres ayant donné pouvoir** : 7

M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Michel ARACIL  
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
Mme Alexcia COULY pouvoir à Mme Laurence MARTEL  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ  
Mme Aline CONCHONNET pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

**Membre absent**: 1

M. Fatih DEMIRAY

**Délibération n°20260605DEL1**

**GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES**

**Elections Sénatoriales de septembre 2026-élection des délégués supplémentaires et suppléants**

**RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs. Le Sénat se renouvelle par moitié tous les trois ans. Chaque renouvellement concerne la moitié des sénateurs, selon le calendrier suivant :

- vendredi 5 juin 2026 : élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux
- dimanche 27 septembre 2026 : élection des Sénateurs.

### **Nombre de délégués supplémentaires et de suppléants**

La population de BRON au 1er janvier 2026 est de 43 369 habitants, il convient de procéder à l'élection de 16 délégués supplémentaires et 14 suppléants.

### **Mode de scrutin**

Les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus sans débat et par scrutin secret. Les candidatures sont prises par liste paritaire avec application de la règle du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Les panachages ne sont pas autorisés ni la modification de l'ordre de la liste.

### **Élection des délégués supplémentaires et des suppléants**

Le nombre des délégués est obtenu en attribuant à chaque liste autant de délégués que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Concernant les suppléants, ils sont déterminés par le même mode opératoire que celui des délégués supplémentaires,

### **Modalités de candidature**

Les candidats aux fonctions de suppléants peuvent se présenter soit isolément, soit sur une candidature « groupée », qui peut être complète ou incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée : chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature.
- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès du maire aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions prévues à l'article R. 137 du Code Electoral. Aucune disposition ne prévoit de contrôle des déclarations de candidature par le Maire ou les membres du bureau électoral. Seules les candidatures déposées hors délai ou par des personnes autres que des conseillers municipaux peuvent être refusées.

### **Remplacement des élus membres de droit du collège sénatorial exerçant plusieurs mandats**

Les remplacements concernent les élus membres de droit du collège électoral exerçant plusieurs mandats : ils visent à empêcher une même personne de voter deux fois dans une même circonscription électorale le jour du scrutin sénatorial.

Trois conseillers municipaux de Bron sont concernés ; les formalités ont été accomplies afin qu'un remplaçant leur soit désigné.

### **Composition du bureau électoral**

Le bureau électoral doit être présidé par le Maire ou, à défaut, par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Il comprend en outre :

- les 2 membres du conseil municipal les plus âgés présents ;
- les 2 membres du conseil municipal les plus jeunes présents.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner un seul pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Le bureau est composé le jour du scrutin.

## Ouverture et déroulement du scrutin

Le scrutin est ouvert selon l'heure fixée par le Maire. Elle doit être mentionnée au procès-verbal des opérations électorales. Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Le vote peut avoir lieu sous enveloppe mais ce n'est pas une obligation si le pliage du bulletin permet de conserver le secret du vote. En l'absence d'enveloppe, les bulletins doivent être établis sur papier blanc d'un modèle uniforme fourni par la commune pour préserver le secret du vote.

Le procès-verbal est tenu à la disposition du bureau électoral et des conseillers municipaux qui peuvent y mentionner des observations ou réclamations portant sur la régularité de l'élection.

Les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux.

## Proclamations

Les proclamations de l'élection des délégués, délégués supplémentaires et suppléants se font de façon distincte dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste, et pour chacune d'entre-elles, dans l'ordre de présentation des candidats en respectant la parité.

Les mandats non pourvus restent vacants et ne peuvent être alloués aux autres listes.

La transmission des procès-verbaux en préfecture se fera le 5 juin 2026 avant 20h00 (délai de rigueur).

## Refus des élus d'exercer leur mandat postérieurement à la clôture de séance

Les délégués élus et les délégués supplémentaires qui refuseraient d'exercer leur mandat postérieurement à la clôture de la séance pourront être remplacés par des suppléants. En revanche, des suppléants qui exprimeraient leur refus après la clôture de la séance ne pourront pas être remplacés dans la liste des suppléants, Le nom sera rayé par le maire de la liste des suppléants et le mandat de suppléant correspondant restera vacant.

Pour les élus qui n'étaient pas présents à la séance, le Maire doit notifier leur élection dans les 24 heures. Ils disposent d'un délai d'un jour franc pour avertir respectivement le Maire et le Préfet de leur refus d'exercer leurs fonctions.

4 listes ont été déposées :

- Liste A : Groupe « GAUCHE SOCIALE ECOLOGISTE ET CITOYENNE » composée de :
  1. Jean Pierre ANGOSTO
  2. Françoise MERMOUD
  3. Jean Pierre SIMON
  4. Stéphanie VELLA
  5. Farès TOUCHENE
  6. Elodie DOERFLER
  7. Gérard ARNAUD
  8. Margot DASCOTTE
  9. Roger MAZANA
  10. Zahra HAJJAT
  11. Paul GUYON
  12. Claire DURAND-MOREL
  
- Liste B : Groupe « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD » composée de :
  1. Josiane VINCENT
  2. Michel SALLE
  3. Souhed HEMICI
  4. Jean-Paul GROSSO
  5. Madeleine GROSSO
  6. Yves REYNAUD
  7. Noëlle TISSOT

8. Alain GUIGUET
9. Agnès PROTIERE
10. Jean-François NEMOZ
11. Georgette MATTEI-SALLE
12. Jean-Pierre THOMAS
13. Nicole MERME
14. Gérard GERBELOT
15. Annick CHAVALARD
16. Philippe MATHERN
17. Joëlle MATHERN
18. Jean-Pierre BIOSA
19. Geneviève BIOSA
20. Benoît THIMONIER
21. Hélène LARUE
22. Pierre LARUE
23. Claudine FEL
24. Alain FEL
25. Florence DUBIEF
26. Gérard HUGON
27. Jacqueline DUBOIS
28. Eric BERTHET
29. Sandrine BERTHET
30. Sébastien BRACQ

- Liste C : Groupe « BRON INSOUMISE » composée de :

1. Luna VANHOORDEN
2. Bruno Michel ABATI
3. Zassia OUADAH
4. Aloïs ROY
5. Maelle PENNEGUES
6. Erme ARSLANOGLU
7. Maïa MARIGNIER
8. Guilhem CANIVET
9. Alice VAZART

- Liste D : Groupe « RASSEMBLEMENT NATIONAL »

1. Sylvie LUCISANO
2. Régis MAZUY
3. Catherine BOURGEY
4. Patrick ZUKUMIAN

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection de 16 délégués supplémentaires et de 14 suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrage exprimés (b-c-d) : 42

**DELEGUES SUPPLEMENTAIRES :**

La liste « Gauche sociale, écologiste et citoyenne » a obtenu 1 délégué supplémentaire  
 La liste « Encore + toujours mieux avec Jérémie BREAUD » a obtenu : 14 délégués supplémentaires  
 La liste « Bron insoumise » a obtenu : 1 délégué supplémentaire  
 La liste « Rassemblement National » a obtenu : 0 délégué supplémentaire

**Sont donc désignés délégués supplémentaires (16) :**

<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>LISTE</b>
VINCENT	Josiane	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
SALLE	Michel	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
HEMICI	Souhed	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
GROSSO	Jean-Paul	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
GROSSO	Madeleine	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
REYNAUD	Yves	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
TISSOT	Noëlle	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
GUIGUET	Alain	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
PROTIERE	Agnès	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
NEMOZ	Jean-François	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
MATTEI-SALLE	Georgette	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
THOMAS	Jean-Pierre	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
MERME	Nicole	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
GERBELOT	Gérard	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
ANGOSTO	Jean-Pierre	<b>GROUPE GAUCHE SOCIALE ECOLOGISTE ET CITOYENNE</b>
VANHOORDEN	Luna	<b>BRON INSOUMISE</b>

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

La liste « Gauche sociale, écologiste et citoyenne » a obtenu : 1 délégué suppléant  
 La liste « Encore + toujours mieux avec Jérémie BREAUD » a obtenu : 12 délégués suppléants  
 La liste « Bron insoumise » a obtenu : 1 délégué suppléant  
 La liste « Agir unir pour Bron » a obtenu : 0 délégué suppléant

**Sont donc désignés suppléants (14) :**

<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>		
<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>LISTE</b>
CHAVALARD	Annick	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
MATHERN	Philippe	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »

MATHERN	Joëlle	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
BIOSA	Jean-Pierre	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
BIOSA	Geneviève	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
THIMONIER	Benoît	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
LARUE	Hélène	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
LARUE	Pierre	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
FEL	Claudine	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
FEL	Alain	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
DUBIEF	Florence	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
HUGON	Gérard	« ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JÉRÉMIE BRÉAUD »
MERMOUD	Françoise	GROUPE GAUCHE SOCIALE ECOLOGISTE ET CITOYENNE
ABATI	Bruno Michel	BRON INSOUMISE

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**